

Tarbes, le **11 OCT. 2012**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DES RESSOURCES ET DE
L'ADMINISTRATION GENERALE

DIRECTION DES FINANCES ET
DE L'ADMINISTRATION
GENERALE

Mission Marchés Publics

*Affaire suivie par: Mélina PELISSOU
Tel: 05.62.56.72.83*

ADMIS SERVICES
*A l'attention de M.MONTSERRAT
Domaine de la Métairie Dubraud
33920 Saint Christoly de Blaye*

Objet : *Charte ADMIS Services*

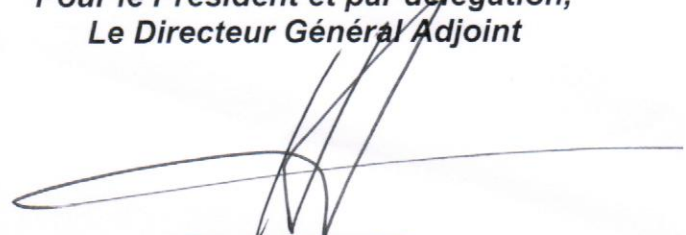
Monsieur,

Vous nous avez adressé un courrier relatif à la conformité de la Charte professionnelle de qualité ADMIS Services avec la réglementation en vigueur de la pose et de l'entretien des extincteurs.

S'agissant de votre demande et au vu de vos arguments, j'ai le plaisir de vous indiquer que les services concernés considèreront l'attestation d'adhésion à la Charte ADMIS Services comme un document attestant de la capacité de l'entreprise à réaliser les prestations, et ceci au même titre que l'agrément APSAD.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint**



Pascal SAUREL